

Une grande partie du témoignage du général McNaughton portait, je crois juste de le déclarer, sur les avantages formidables qui découleraient de l'absence d'ingérence dans le détournement du Columbia, de sorte que le pouvoir de le faire, la possibilité physique d'exécuter ce détournement serait toujours du ressort de notre pays.

Je vous demande maintenant si le détournement d'un cours d'eau à l'intérieur de la province, c'est-à-dire le fleuve Columbia, qui coule entièrement, dans sa partie canadienne, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, dans un autre fleuve, le Fraser, qui coule entièrement à l'intérieur de la même province, tomberait sous la juridiction du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial ?

— R. Le ministre désire me parler, et avec votre permission, je différerai un instant ma réponse.

M. CROLL: Pendant que le ministre met M. Varcoe sur ses gardes, puis-je donner un conseil au président.

Le PRÉSIDENT: Je n'aime pas cette expression donner conseil, mais continuez néanmoins.

M. CROLL: Puis-je alors attirer l'attention du président sur le fait que M. Varcoe est ici aujourd'hui pour nous donner son avis sur le présent bill au point de vue juridique. Je crois que nous nous aventurons sur un terrain dangereux en nous écartant du bill à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Je ne favoriserais pas une si stricte interprétation du règlement. Toute question concernant les témoignages donnés antérieurement par certaines personnes, serait réglementaire selon moi. J'ai ainsi permis à M. Fulton de poser sa question, quoiqu'elle ne se rapportât pas au bill lui-même. Elle envisage le problème sous un angle plus large et se rapporte aux témoignages antérieurs. Je pense que la question est réglementaire, et que le témoin peut donner son avis.

Le TÉMOIN: La réponse que je puis probablement donner est que le présent bill ne prévoit pas une telle éventualité. Quoique je n'aie pas étudié la question, je ne comprends tout de même pas comment le général McNaughton a pu témoigner ainsi au cours du débat sur le bill, mais je puis mal interpréter la raison pour laquelle il a déposé. Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT: Le témoignage du général McNaughton ne portait pas sur le pouvoir des provinces ou du gouvernement fédéral. Il a affirmé que ce serait une entreprise avantageuse d'utiliser ce détournement en vue de conserver nos intérêts ou d'augmenter notre production d'énergie électrique. Je crois qu'il s'agit d'abord de cela.

M. FULTON: Je sais gré à M. Varcoe d'attendre pour répondre à la question et je suis heureux de le laisser libre de nous donner les explications supplémentaires qu'il jugera bon, sans nous répondre tout de suite. Mais si j'ai bien compris le témoignage du général McNaughton, une des raisons pour lesquelles il favoriserait l'adoption de ce bill était qu'il s'opposait à la construction du barrage Kaiser, parce qu'elle diminuerait, si elle ne supprimait pas tout à fait, toute possibilité du détournement proposé.

Le général McNaughton a déclaré qu'à son avis il était très souhaitable que nous soyons toujours en mesure d'exécuter le détournement proposé à cause des possibilités considérables d'énergie qui en résulteraient.

L'hon. M. LESAGE: Il a parlé du détournement "possible"; il n'a pas parlé du détournement "proposé".